

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt cinq mai, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle pour tous de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de la convocation 17 mai 2021 transmise le 17 mai 2021

PRESENTS : BROSSARD Marie-Pierre, CARLIN Adeline, CHAMPIGNY Jean-Louis, GIRARD Régis, GHESQUIER Bertrand, GREGOIRE Benjamin, ONDET Frédéric, RENAULT Anne-Marie et SAUTER Virginie

ABSENTS EXCUSES : LERSTEAU Mathieu, DOUCET Nadine, LATOUR Benoit, MORICET Sandrine, PELLETIER Corinne

Madame RENAULT Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Points soumis à délibération

- Avant-projet voirie 2021 établi par la Selarl Branly-Lacaze
- PLU : procédure de modification simplifiée
- Renouvellement convention au portail Nom@de au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre et Loire
- Création et suppression d'un poste d'agent technique
- Demande d'acquisition chemin rural n° 12 au lieudit La Ménesserie
- Décisions du Maire

Points non soumis à délibération

- Mise en place des bureaux pour élections départementales et régionales
- Questions diverses : fête du 14 juillet – aménagement étage salle pour tous

Délibération n° 2021-28-1.1

Objet : Voirie Avant-projet travaux 2021 établi par la Selarl Branly-Lacaze

Suite à l'étude du programme voirie 2021 par la commission voirie et la Selarl Branly Lacaze, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de localisation de l'avant-projet des travaux et l'estimation financière.

Tranche ferme estimée à 17 952.50 € HT

Rue du cimetière devant le cabinet médical.

Réalisation d'une poutre de rive sur 1 m de large en diorite, enrobé + bicouche, réfection réseau eaux pluviales.

Tranche optionnelle 1 estimée à 13 250.20 € HT

Busage du fossé 90 Ml

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide uniquement la tranche ferme de cet avant-projet et charge Monsieur le Maire de procéder à la consultation.

Délibération n° 2021-29-8.9

Objet : Renouvellement convention au portail Nom@de au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre et Loire

Monsieur le Maire rappelle que le partenariat pour un portail commun de ressources numériques partagées en Indre et Loire, nommé « Nom@de » a donné lieu à une convention entre notre collectivité et le Conseil Départemental. Cette convention étant arrivée à échéance, le Conseil Départemental nous propose de la renouveler. Le portail Nom@de comprend des ressources électroniques variées couvrant différents domaines : autoformation, livres et fils en ligne. Les communes de moins de 1000 habitants gérant une bibliothèque ont droit à la gratuité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette convention de partenariat,
- autorise Monsieur le Maire à la signer,
- dit que cette convention sera annexée à la présente délibération.

Délibération n° 2021-30-3.2

Objet : Demande d'acquisition chemin rural n° 12 au lieudit La Ménesserie

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier en date du 2 mai 2021 de M. Arnaud VILLENEUVE et Mme PACOURET Elodie, domiciliés au 3 La Ménesserie à Dolus-le-Sec sollicitant l'acquisition d'une portion du chemin rural n° 12 qui dessert leur propriété et n'entraîne pas d'enclavement pour autrui.

La partie du chemin rural n° 12 concernée située au lieudit La Ménesserie n'est plus affectée à l'usage du public, la commune peut mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du code rural qui autorise dans ce cas la vente d'un chemin rural.

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de cession.

Vu le code rural, et notamment son article L 161.10 ;

Considérant que cette partie de chemin rural a perdu son utilité pour la circulation publique,

Considérant la demande d'acquisition formulée par les riverains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

- Constate la désaffectation de la portion du chemin rural susvisée ;
- Décide de lancer la procédure de cession de chemin rural prévue par l'article L. 161-10 du code rural ;
- Invite Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet ;
- Fixe le prix de vente à un forfait de 500 € ;
- Dit que tous les frais liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2021-31-6.4

Objet : Décisions du Maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à M. Le Maire,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note de la décision du Maire suivante :

- **Décision 6/2021** : Commande d'une débrousailluse avec batterie + harnais et d'un taille haie batterie auprès de la Sarl Moulé – Loches pour un montant total de 2 886.46 € TTC (crédits inscrits au BP 2021).
- **Décision 7/2021** : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 03-2021 adressée par Maître François ANGLADA, notaire à Loches, en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section E 935 – 7 Résidence de l'Epinay, d'une superficie totale de 11a77. Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 04 mai 2021.
- **Décision 8/2021** : Signature d'un contrat de maintenance auprès de la Société Microbib Sarl pour le logiciel Microbib de la bibliothèque, montant annuel HT de 322.60 €.
- **Décision 9/2021** : Signature d'une convention de prêt avec La Poste Courrier de Sorigny pour la location de la cuisine de la salle pour tous pour le déjeuner des facteurs. Une somme mensuelle de 50 euros sera demandée pour l'occupation des locaux.
- **Décision 10/2021** : Commande de travaux de réfection de charpente pour le Square Jean Bureau auprès de la EURL Valet Couverture pour un montant de 4 605.50 € HT
- **Décision 11/2021** : Commande de travaux de maçonnerie pour la réfection d'un pignon au local technique (côté Algeco) auprès de la Sarl Labbé Maçonnerie pour un montant de 1 397.30 € HT
- **Décision 12/2021** : Commande de travaux de maçonnerie pour le ravalement de l'entrée de la salle des fêtes auprès de la Sarl Labbé pour un montant de 3.431 € HT

Points non soumis à délibération

• PLU : procédure de modification simplifiée

Lors de sa séance du 23 mars 2021, le Conseil Municipal a décidé de consulter la population afin de savoir si des administrés ont des demandes de changements de destination de certains bâtiments agricoles à faire.

Cinq nouvelles demandes ont été faites.

Monsieur le Maire propose de reprendre contact avec le bureau d'études Auddicé et de demander une nouvelle proposition financière.

Plusieurs élus rappellent leur crainte concernant les orientations d'aménagement et de programmation prévues initialement : Site de la Pennellerie et Site de l'Epinay, aucun des deux sites n'a évolué, aucun lotisseur intéressé. Serait-il possible de définir de nouvelles zones pour des constructions individuelles, sans lotissement ?

Le Conseil Municipal accepte de solliciter le bureau d'études Auddicé, souhaite trouver une dynamique pour accueillir de nouveaux foyers, pour pouvoir répondre aux demandes actuelles.

• Personnel communal

Monsieur le Maire fait savoir qu'un agent, titulaire d'un poste d'adjoint technique titulaire 16 heures hebdomadaires fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juillet 2021.

Un poste d'adjoint technique contractuel 10 heures hebdomadaires sera également disponible à la date du 18 juillet suite à une démission.

Monsieur le Maire indique qu'il serait peut-être envisageable de cumuler ces deux postes. Des conseils seront demandés auprès du Centre de Gestion.

• Travaux en cours

La réfection de la toiture du Square Bureau est réalisée, il sera nécessaire de nettoyer l'intérieur de local.

Les travaux de ravalement de l'entrée de la salle des fêtes sont commandés, il faut prévoir de faire abattre le sapin dont les racines endommagent le mur et les marches.

Les travaux d'aménagement du parc de la Rue de l'Eolienne vont reprendre le 7 juin.

Le broyeur a été loué le mercredi 19 mai 2021, l'employé communal a eu l'aide de trois personnes le matin et trois en début d'après-midi. Tout s'est très bien passé, expérience positive et à renouveler.

- **Mise en place des bureaux pour élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021**

- **Feu d'artifice**

Le comité des fêtes souhaite maintenir la manifestation du 14 juillet. La commune prendra en charge le feu d'artifice qui sera tiré le samedi 10 juillet.

- **Aménagement étage salle pour tous**

Monsieur le Maire fait savoir que le Comité des Fêtes souhaiterait pouvoir stocker son matériel dans un local propre et facilement accessible.

Il propose de mettre à disposition de l'Association une partie de l'étage de la salle pour tous qui ne sert pratiquement jamais. Une cloison serait installée pour que la pièce ferme.

Madame Anne-Marie RENAULT émet une réserve. L'Ape avait fait une demande pour l'utilisation de cet espace pour des séances de yoga pour les enfants qui n'ont pas pu se mettre en place à cause de la pandémie. Il serait souhaitable de s'informer sur ce projet pour la rentrée avant d'attribuer ce lieu pour le rangement du matériel du comité des fêtes.

Le Conseil Municipal a visité la pièce et serait plutôt favorable.

- **Situation financière de la Commune**

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal trois documents relatifs à la situation financière et fiscale de la commune qu'il a reçu de Mme Valérie VIANO, Conseiller aux Décideurs Locaux auprès de la CC Loches Sud Touraine.

- ✓ le document de valorisation financière et fiscale 2020 (dernier exercice comptable clos du budget principal),
- ✓ la fiche financière permettant de situer la commune par rapport aux communes de même strate démographique,
- ✓ une fiche synthétisant les principaux ratios de santé financière sur les exercices 2016 à 2020.

- **Réunion :**

Prochain Conseil Municipal : Lundi 21 juin 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.